

**Années
2025-2026**



NOUVEAU **MÉMO DE COLLECTE**



Je jette mes
ordures dans des
sacs bien fermés
dans le bac



Je jette mes
emballages en vrac
dans le bac jaune



Je sors mon bac
la veille au soir du
jour du collecte



Je rentre mon bac
une fois vidé



COLLECTE SÉLECTIVE

TOUS LES LUNDIS



ORDURES MÉNAGÈRES

TOUS LES MERCREDIS

CHENOISE - CUCHARMOY

NANGIS

SAINT - HILLIERS



 **Les jours fériés du 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre seront collectés le samedi suivant.**

À votre écoute au 01.64.00.26.45 : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Le siège sera fermé tous les samedis de JUILLET et d'AOÛT, ainsi que les week-ends de Pâques et de Pentecôte.

HORAIRES DÉCHETTERIES-RESSOURCERIE- PLATEFORME

LUNDI	FERMÉ	14 H 00 - 17 H 00
MARDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
MERCREDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
JEUDI	FERMÉ	
VENDREDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
SAMEDI	8 H 30 - 17 H 20	
DIMANCHE	FERMÉ	

Nos sites sont accessibles sur présentation d'une carte d'accès. Pour connaître les modalités d'obtention, rendez-vous sur notre site internet. Tous les sites sont fermés les jours fériés, les lundis de Pâques et de Pentecôte.

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Seuls les résidus de tontes, feuilles ... sont admis sur les déchetteries suivantes :

BETON - BAZOCHES, BRAY SUR SEINE, GOUAIX, JOUY LE CHÂTEL, MORMANT, VERNEUIL L' ÉTANG, VILLIERS SAINT GEORGES.

Les sites acceptant tous les dépôts de déchets végétaux (branchages, résidus de tonte, feuilles ...) sont :

NANGIS, PROVINS et la plateforme de déchets verts à VULAINES LÈS PROVINS.

LA RESSOURCERIE SITUÉE À PROVINS

Une zone de réemploi est à votre disposition dans nos déchetteries.

Une nouvelle vie attend vos objets inutilisés, n'hésitez pas à nous les apporter!

RETROUVEZ TOUS NOS SERVICES SUR LE SITE INTERNET :

- Broyage des végétaux
- Broyage du papier
- Composteur
- Animation
- Dépôt sauvage
- Enlèvement de collecte à domicile
- Amiante
- Moins de déchets pour des oeufs frais (poulailler)